



No de résolution  
ou annotation

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire de la régie intermunicipale des Trois-Lacs tenue le 8 mai 2015 à 12 h 00 , au siège social de la MRC des Laurentides, soit au 1255, chemin des Lacs, St-Faustin-Lac-Carré.

Sont présents :                    Monsieur Pierre Poirier  
    Madame Danielle St-Laurent  
    Monsieur Jean-François Delisle

Est aussi présent :                Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier

**1.**  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance extraordinaire est ouverte à 12h02.

**2.**  
**R.262-05-2015**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Delisle

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Embauche de Monsieur Joël-Éric Portelance et nomination à titre de coordonnateur/secrétaire-trésorier
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Le président s'étant abstenu de voté, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

**3.**  
**R.263-05-2015**  
**EMBAUCHE DE MONSIEUR JOËL-ÉRIC PORTELANCE ET**  
**NOMINATION À TITRE DE COORDONNATEUR/SECRÉTAIRE-**  
**TRÉSORIER**

**CONSIDÉRANT**QUE le poste de coordonnateur est vacant depuis le 5 septembre 2014;

**CONSIDÉRANT** QUE quatre autres municipalités ont manifesté le désir de se joindre à la régie et que pour réaliser le mandat d'adhésion, le poste de coordonnateur doit être comblé;



No de résolution  
ou annotation

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la réalisation du processus d'embauche, le comité de sélection recommande la candidature de Joël-Éric Portelance;

Il est proposé par Madame Danielle St-Laurent

**D'EMBAUCHER** Monsieur Joël-Éric Portelance à titre de coordonnateur et secrétaire-trésorier à compter du 1er juin 2015;

**DE FIXER** la rémunération de Monsieur Portelance à 62 000 \$ par année. Les conditions et avantages s'appliquant à Monsieur Portelance sont prévus au contrat de travail à intervenir.

**D'AUTORISER** le président (e) à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale, le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité,

**ADOPTÉE**

**4.  
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

**5.  
R.264 -05-2015  
LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Danielle St-Laurent de lever la présente séance extraordinaire 12h15.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

  
Pierre Poirier, président

  
Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier